



Bulletin d'information de la
commune de Hunawihr

Numéro 10

Directeur de la publication :
Gabriel Siegrist

Rédaction :

commission communication

Nombre d'exemplaires : 300

HUNAWIHR INFOS



M A I 2 0 2 5

EDITO



L'année 2025 a commencé comme traditionnellement par la crémation des sapins de Noël, place de la Hunamatt. L'occasion de nous retrouver et de nous réchauffer près du feu ou pour le plaisir de partager ce moment. Dans ce bulletin municipal, nous reviendrons sur quelques faits marquants de l'année 2024 et vous exposerons les projets en cours. Le gros travail de l'année passée a été la finalisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et la rédaction du Règlement Municipal des Constructions. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Jean Zorninger, adjoint.

Palmarès 2024 du fleurissement

Le jury du fleurissement communal a sillonné les rues de Hunawihr le 18 juillet 2024. Sur la base des notes attribuées, un classement est établi, qui vise à saluer les efforts d'aménagements floraux effectués par les habitants, dans différentes catégories. Bravo donc à tous ceux que nous citons dans ce bulletin, mais également à tous les autres qui participent, même modestement, à l'embellissement du village par des compositions végétales sur les façades et dans les jardins.

1^{ère} catégorie : maison avec jardin visible de la rue :

1^{er} prix : Jardin des Papillons, SCHUTZGER Henri, WINTER Rolf, VIELWEBER Anita, REINER Claudine. 2^{ème} prix : KUHLMANN

Christiane, WINTER Albert, SEILER Frédérique, LOHRENGEL Francine, KURTZ Corinne, HUCK Monique, NaturO-parc, SCHEIDECKER Sébastien. 3^{ème} prix : FUCHS Bertrand, BRONNER Fabienne, KROPP Denise, GOCKER Frédéric, EBLIN Laurence.

2^{ème} catégorie : maison avec décor floral sur la voie publique : 1^{er} prix : GRISS Bernard. 2^{ème} prix : STOESEL Geneviève.

3^{ème} catégorie : maison avec balcon ou terrasse (sans jardin) : 1^{er} prix : Domaine SIPP MACK, ZIEGLER Emmy, VALENTINI Huguette, WEBER Yves, ZIEGLER Marie-Jeanne. 2^{ème} prix : SCHAAL Aline, SCHALLER Monique, NUSSBAUMER Suzanne, SCHALLER Marthe, PETER Rodolphe. 3^{ème} prix : REINBOLD Marie-Louise.

4^{ème} catégorie : maison avec uniquement fenêtres et murs fleuris : 1^{er} prix : KASTLER Nadine, WEBER Lucie, WINSTUB SUZEL. 2^{ème} prix : GRISS Isabelle, WURTZ Roger, MITTNACHT Louis, MADER Jean-Luc, ZIEGLER Frédéric. 3^{ème} prix : FISCHER Liliane, STEINHILBER Audrey, DE RUFFRAY Andrée.



Le jury « fleurissement » 2024

Le dossier du moment : la sécurisation de la route de Ribeauvillé

Le dossier de sécurisation de la route de Ribeauvillé est sur la table depuis de nombreuses années et est discuté régulièrement lors des réunions des différents conseils municipaux qui se sont succédés. Les riverains de la route de Ribeauvillé, à juste titre, ont interpellé les élus par une pétition demandant d'avancer sur le projet d'aménagement et de sécurisation du secteur.

En août 2020, le bureau d'études Cardomax a présenté aux conseillers municipaux un projet global d'aménagement de la route de Ribeauvillé et de la rue de la Fontaine. Le conseil municipal a décidé de réduire le périmètre des études à la seule route de Ribeauvillé, entre l'entrée du village et la cave coopérative. En effet, la partie amont sera traitée avec les travaux relatifs au remplacement des réseaux d'eau et d'assainissement Grand'rue et rue du Nord.

Début 2024, nous avons réactivé le sujet avec le même bureau d'études dans le but de présenter un avant-projet sur la sécurisation de la route de Ribeauvillé ainsi qu'un coût estimatif des travaux. C'est à partir de ce travail préliminaire que la réflexion s'est engagée au sein de la municipalité et que les objectifs suivants ont été fixés :

- ◆ Aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé de l'entrée du village jusqu'à la cave coopérative.
- ◆ Réduction de la vitesse sur l'ensemble de la route de Ribeauvillé et plus généralement dans tout le village.
- ◆ Intégration sécurisée de la circulation cycliste.
- ◆ Implantation plus pertinente et plus sécurisée de l'arrêt de bus (scolaire et ligne régulière).
- ◆ Infiltration sur site, dans le milieu naturel, des eaux pluviales qui ruissellent sur la route.

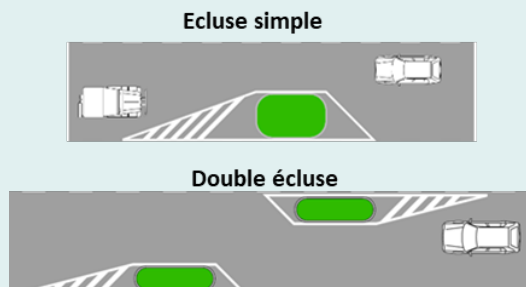
La route de Ribeauvillé étant une route départementale, les techniciens de la CEA (Communauté Européenne d'Alsace) compétents en la matière ont intégré les réunions de travail. En effet, il s'agira dans tous les cas de respecter les règles en vigueur qui régissent les aménagements routiers. Le fruit de ces discussions a permis de préciser les objectifs, et d'apporter des solutions techniques présentées ci-après :



Mise en place des écluses lors de la phase de test (octobre 2024)

- ◆ Le cheminement piétonnier, qui devra avoir une emprise d'environ 1,40m, sera positionné à droite en descendant du village pour profiter de l'éclairage public situé de ce côté de la route. Les piétons disposeront d'un cheminement plus agréable et n'auront pas besoin de traverser la route pour accéder au Naturoparc, au Jardin des papillons ou au restaurant.
- ◆ Les fossés enherbés ne seront pas comblés ou busés car ils participent à l'infiltration des eaux pluviales de manière efficace, tout en constituant un élément paysager remarquable sur le parcours d'entrée dans le village. Côté opposé, le cheminement piétonnier sera réalisé à l'aide de matériaux perméables.
- ◆ Nous souhaitons, dans la mesure du possible, que le cheminement piétonnier soit séparé de la route par un espace vert sans bordure. A certains endroits, plus étroits, il sera nécessaire d'envisager une séparation physique sous forme de barrière ou de plots.
- ◆ La configuration de la route de Ribeauvillé ne permet pas, pour une question de largeur de chaussée, de créer une piste exclusivement dédiée aux cyclistes. La solution est de limiter la vitesse à 30km/h, ce qui autorise, réglementairement parlant, une circulation mixte sécurisée cyclistes-véhicules à moteur.
- ◆ Pour limiter la vitesse à 30km/h, des aménagements de voirie spécifiques, dont le but est de forcer à réduire la vitesse, sont nécessaires. En effet, il est difficile de maintenir une vitesse faible dans cette grande ligne droite qu'est la route de Ribeauvillé.

- ♦ Les aménagements les plus couramment utilisés sont : les écluses simples (rétrécissement d'un côté de la chaussée avec passage prioritaire dans un sens), les doubles écluses (dispositif testé au mois de novembre 2024), les chicanes, les plateaux surélevés ou les feux tricolores avec radar de vitesse. Les techniciens spécialistes des voiries de la CEA ont recommandé la mise en place de doubles écluses.

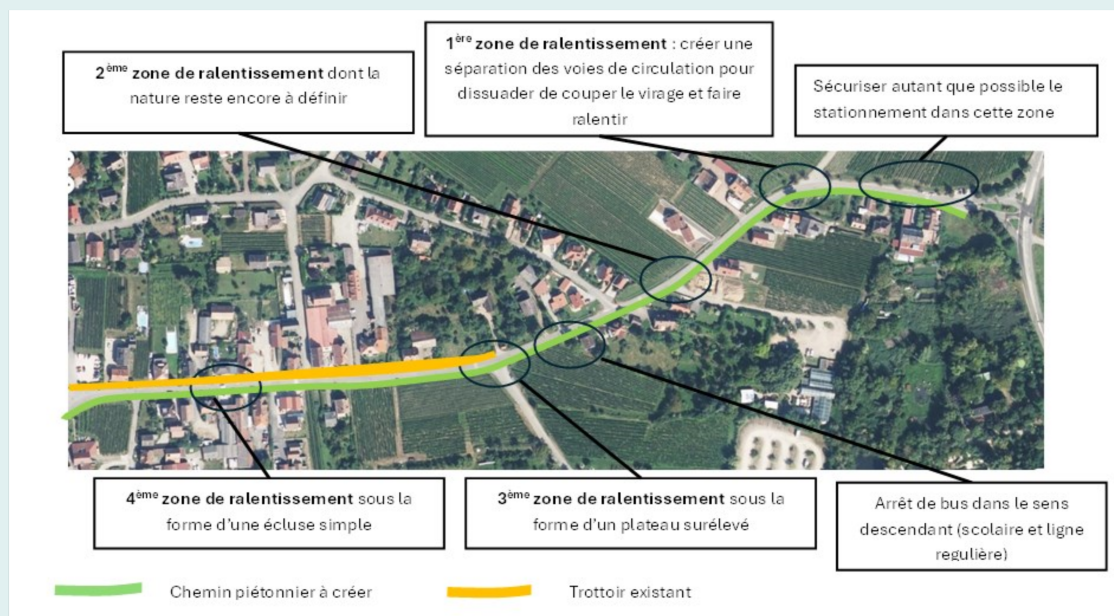


Une période de test en grandeur réelle a donc été sollicitée pour la période d'été avec des matériels prêtés et mis en place par la CEA. Malheureusement, les matériels n'étant finalement pas disponibles, la phase de test a été décalée et s'est déroulée du 15 octobre au 15 novembre. Les systèmes de ralentissement proposés étaient constitués de deux doubles écluses. Le rétrécissement de chaussée nécessaire à la réalisation du cheminement piétonnier était matérialisé par des balises. La vitesse autorisée a été abaissée à 30km/h. Parallèlement au test de voirie, un comptage des véhicules et une mesure de vitesse ont été effectués. Le dispositif de comptage était placé juste après la première double écluse dans le sens montant. Le bilan des comptages et des mesures de vitesse durant la phase de test conduit aux résultats suivants :

- ♦ Nombre moyen de véhicules/jour (cumul des sens montant et descendant) : **1 642 véhicules légers et 53 poids lourds**. La circulation de nuit ne représente que 3% du flux.
- ♦ La **vitesse moyenne** des véhicules a été de **41 km/h**.
- ♦ Un peu **moins de 15%** des véhicules seulement **ont respecté la limitation de vitesse à 30km/h**.
- ♦ La moitié des véhicules ont roulé à une vitesse inférieure ou égale à 41km/h. Les autres dépassaient cette vitesse.
- ♦ **85% des véhicules** ont circulé à une vitesse de **moins de 50km/h**.

Un document d'information avec questionnaire a été diffusé aux habitants afin de recueillir leurs impressions et leurs suggestions. Plus de 80 personnes se sont donné la peine de répondre. Nous les remercions pour leurs contributions. Même si les opinions exprimées étaient parfois totalement contraires, trois axes se dégagent majoritairement de l'enquête : la nécessité de créer un cheminement piétonnier sécurisé, la limitation de la vitesse à 30km/h et le constat que les doubles écluses n'étaient pas la meilleure solution pour réduire la vitesse et que leur positionnement n'était pas optimal.

Si, pour la commune, les objectifs relatifs à l'aménagement de la route de Ribeauvillé restent inchangés, nous avons intégré les résultats des tests et les avis des habitants à nos réflexions. Après avoir passé un contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude Cardomax, la municipalité a sollicité la reprise du projet sur la base des principes suivants résumés graphiquement sur le schéma ci-dessous. Le projet pourra encore évoluer et devra être validé par la CEA.



Limitation de la vitesse à 30km/h dans tout le village



De gauche à droite : Georges Loureiro et Gérard Antony

Une nouvelle équipe technique

L'année 2025 débute avec une équipe technique renouvelée, et composée deux agents.

Suite aux départs de Hervé Mull en mars 2023 et de Loïc Lepeer en février 2024, la commune a recruté Gérard Antony en novembre 2023. Georges Loureiro a pris ses fonctions en janvier 2025 pour compléter l'équipe, en remplacement de Patrice Erdinger qui a effectué une mission temporaire de 9 mois.

Au cours de l'année 2024 la commune a acquis, pour 32 100 € TTC, un mini-tracteur viticole d'occasion et une débroussailleuse d'accotement de type épa-reuse y compris support, masses et adaptation pour un gyrobroyeur. En effet, ce matériel a été complété par le don d'un gyrobroyeur viticole de Madame et Monsieur Frédéric Ermel que la commune remercie vivement. L'ensemble permettra de réaliser, en grande partie en régie, des travaux comme la taille de

haies ou le débroussaillage des talus et bas-côtés, auparavant effectués manuellement ou par recours à un prestataire extérieur.

Un transpalette à monter sur les fourches du grand tracteur agricole a également été acheté pour une somme de 2 381 € TTC, ce qui facilitera les opérations de manutention.

Travaux de voirie

En 2024, des travaux de voirie ont été effectués pour un coût de 50 582 € TTC. Il s'agit principalement du chemin d'accès aux bornes de tri, qui a été revêtu d'un nouvel enrobé sur la partie avale et d'un revêtement bi-couche (goudron et gravillons) sur la partie amont. D'autre part, l'extrémité de la rue de la Sinn, encore en terre, est dorénavant recouverte par un revêtement bi-couche et celle de la rue Hofbrue-nel traitée par un enrobé plus solide, car cette zone, située dans un virage, est sou-mise à davantage de sollicitations mécaniques.

Les parties basses de la Grand'rue et de la rue du Nord seront refaites après les tra-vaux de renouvellement des canalisations d'eau et d'assainissement. La route de Ri-beauvillé sera remodelée lors des travaux de sécurisation.



Extrémité de la rue de la Sinn, revêtement « bi-couche »

Rue de l'église : on ne répare pas, on repave !

Les pavés de la rue menant à l'église se détériorent en s'effritant et finissent par constituer des zones de danger. Bien que ces pavés aient été posés il n'y a que 25 ans, force est de constater qu'un remplacement total du revê-tement est plus que nécessaire. La commune avait pour projet de repaver l'ensemble de la montée, en intégrant des îlots végétalisés dont l'objectif était de faciliter l'infiltration des eaux de ruissellement dans le sol, de per-mettre aux passants à pieds ou à vélo de s'asseoir à l'ombre et de réduire l'accès aux véhicules. Le projet a été présenté notamment aux principaux utilisateurs du parvis de l'église qui ont fait remarquer que les îlots verts prévus gênaient les manœuvres des véhicules de secours et le stationnement des véhicules des personnes à mobilité réduite. Pour eux, il est indispensable de conserver la capacité de stationnement actuelle, notamment lors des offices religieux.



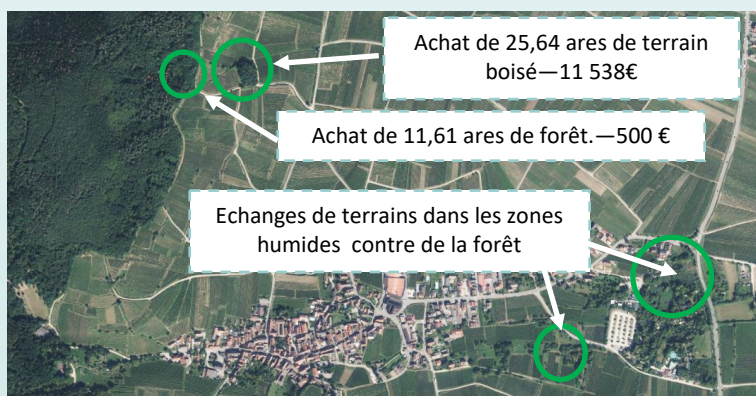
Schéma illustrant la pose de pavés en « Passe ».

Ainsi, la commune a revu son projet en supprimant les espaces verts initialement prévus. La rue sera donc repavée avec de nouveaux pavés. Le type de pose retenu est une pose en « Passe » (terme allemand), adapté à des espaces piétonniers de configuration très diverse et non géométrique, dans lesquels aucune ligne directrice ne doit dominer. Les travaux seront réalisés en 2025.

Politique foncière de la Commune

La commune est acteur dans l'acquisition, la vente ou l'échange de terrains. Dans tous les cas, ces transactions s'effectuent en respectant les objectifs suivants :

- ♦ Favoriser ou rationaliser une urbanisation future : par exemple, il peut être judicieux pour la commune d'acquérir des terrains contigus dans le but de les regrouper pour éviter la formation de délaissés (terrains trop petits pour être construits).
- ♦ Réaliser les aménagements prévus dans le cadre des emplacements réservés du PLU : parkings, chemins...
- ♦ Sauvegarder des zones d'intérêt écologique qui participent à la biodiversité. C'est dans cet esprit que la Commune a acquis par des achats ou des échanges, des terrains dans la zone humide proche du Naturoparc. Dans un autre contexte, disposant d'un droit de priorité d'acquisition lié au code forestier (droit de préférence), la commune a acquis un terrain de 25,64 ares en zone viticole, boisé depuis plus de 70 ans, au prix de vente fixé par le propriétaire, dans l'objectif de pérenniser cet espace.



Leg de terrain à la Commune

Madame Dora Greiner, décédée le 30 janvier 2024, a légué le terrain situé le long du sentier reliant la fontaine Sainte Hune à la place de la Hunamatt, en échange d'un entretien perpétuel de sa tombe et de celle de ses parents. Pour l'heure, ce terrain, a pour vocation à rester enherbé et arboré. Il accueille déjà les carrés des plantes aromatiques et le composteur communal partagé, mis en place par le conseil municipal des jeunes.



Le commerce multiservices : une priorité communale

Suite au départ de Madame Isabelle Cazin, gérante du Petit Marché d'Isa, la commune a retenu la candidature de la boulangerie du Vignoble installée à Rodern et à Bergheim ; la boulangerie était l'unique fournisseur en pain et pâtisserie du commerce multiservices.

Après quelques petits travaux de rafraîchissement, Monsieur et Madame Baumeier gérants de la boulangerie du Vignoble ont ouvert le point de vente de dépôt de pain et de pâtisserie, sandwicherie, Point Poste, petite épicerie... le 5 novembre dernier.

Comme pour les précédentes conventions, les locaux qui appartiennent à la commune sont mis à disposition gracieusement pendant les dix premières années.

Oltre le maintien d'un commerce de proximité, ce lieu est aussi un point de rencontres et d'animation au cœur du village, particulièrement apprécié par les habitués, et permet de maintenir des liens entre les habitants.

Vous n'êtes jamais allé à l'épicerie d'Huna ? Faites-y un tour, vous y reviendrez ! Sur place Camille vous accueille tous les jours 6 h 15 à 12 h 00 sauf le dimanche, le lundi et les jours fériés.

Au final, le succès du multiservices et sa pérennité ne dépendent que de nous !



Sandrine et Camille Baumeier (photo DNA)

GEOVINO , Kesako* ?

Kesako : *Interrogation familière pour demander ce que quelque chose est ou signifie, variante de 'qu'est-ce que c'est ?*



Développé par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et par l'Office de Tourisme local en étroite collaboration avec les Communes et le monde viticole, GEOVINO propose des itinéraires pédestres oenotouristiques. L'originalité du concept est de décliner pour chaque village un thème propre concernant le milieu viticole. Ainsi, 9 parcours, entre 2 et 7 kilomètres ont été aménagés dans les 11 communes viticoles de la communauté de communes. Les thématiques abordées traitent par exemple des roches, du relief, du climat, des terroirs... GEOVINO se substitue aux anciens parcours de découverte du vignoble « les perles du Vignoble ».

Pour Hunawihr, c'est le thème de la biodiversité qui est développé tout au long d'une promenade de 3km dans le vignoble. Notre parcours démarre en face de la cave coopérative, au niveau des panneaux touristiques du village. Le cheminement est agrémenté de différentes étapes avec des panneaux explicatifs et ludiques, traitant par exemple de la faune et de la flore locales mais aussi des techniques de culture de la vigne qui permettent de sauvegarder la biodiversité. Pour aller plus loin, des QR codes sur les panneaux permettent d'accéder à des contenus plus développés sur chaque sujet par le biais d'articles, de témoignages ou d'interviews de spécialistes locaux.

Nous vous invitons à découvrir ce parcours reconnu pour la qualité tant de son contenu que du mobilier mis en place. Avant de partir à sa découverte, visitez le site internet dédié : <https://www.geovino.alsace/>



Borne de départ du parcours
GEOVINO



Borne d'étape



Le parcours GEOVINO à Hunawihr

GERPLAN : plantation d'arbres fruitiers et de haies

Initié par le département du Haut-Rhin il y a plus de 20 ans, le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est un dispositif d'aides et de conseils aux collectivités et même aux particuliers, en faveur des actions dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation, le paysage et le mieux vivre ensemble.

Dans ce contexte la commune a souhaité participer aux actions en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité par un projet de plantations de haies et d'arbres fruitiers, en bordure de parcelles de vignes, en concertation avec le syndicat viticole.

Ainsi, au mois de mars 2025, 35 mètres linéaires de haies et 11 arbres fruitiers ont été plantés le long du chemin rural dit Hartweg, de la piste cyclable en direction de Ribeauvillé et du chemin rural dit Oberer Rosackerweg. Coût de l'opération : 3 614 € TTC dont 1 337 € de subventions accordées par la CEA (Communauté Européenne d'Alsace).



Végétalisation des allées du cimetière



L'ensemble du cimetière est désormais totalement végétalisé. En effet, toutes les allées qui étaient minérales ont été enherbées. Les travaux confiés à la société Technigreen de Heimsbrunn (Haut-Rhin) se sont achevés début avril. Les travaux s'élèvent à 63 154 € TTC et ont

bénéficié d'une subvention d'un montant de 20 145 € accordée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui soutient les projets de ce type.

La première étape a consisté à poser des nattes alvéolées en polyéthylène haute densité recyclé qui permettent de stabiliser les allées pour pouvoir circuler y compris avec des petits engins. Une fois les nattes remplies de terre, l'herbe a été semée par la technique de « l'hydromulching » : il s'agit de pulvériser un mélange d'eau, de fertilisant, de semences et d'un substrat à base de fibres végétales. L'ensemble du processus respecte les normes RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises dans le contexte du développement durable).

L'objectif de l'enherbement complet du cimetière est de ne plus avoir à effectuer le long et fastidieux désherbage des allées. En effet, il était réalisé manuellement depuis plusieurs années, suite à l'arrêt de l'utilisation de produits chimiques de désherbage. Dorénavant, l'entretien du cimetière sera réalisé par de simples tontes.

Bergweg ... la suite



Poursuivant son programme d'amélioration des chemins de vignes, la commune, en concertation avec le syndicat viticole, a réalisé des travaux de pose de dalles alvéolaires dans le haut du chemin rural Bergweg. Une première

tranche, dans le bas du chemin, avait été réalisée en 2023.

Les travaux préparatoires et de profilage du chemin ont été confiés à l'entreprise Vogel de Scherwiller. La pose des dalles a été réalisée par des viticulteurs volontaires aidés des ouvriers communaux. Une bonne demi journée de travail fut nécessaire pour poser près d'une centaine de mètres linéaires de dalles. Après les travaux de finition, les alvéoles sont remplies de terre et enherbées.

L'ensemble des travaux, fourniture des dalles comprise s'élève à 42 758 € TTC et ont bénéficié d'une subvention d'un montant de 8 909 € accordée par l'Etat dans le cadre de la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux).



Le PLU est approuvé :

Le PLU approuvé le 10 février 2025 est dorénavant en vigueur et se substitue au RNU (règlement national d'urbanisme). Parallèlement au PLU, un règlement municipal des constructions (RMC) a été rédigé. Il complète les dispositions réglementaires du PLU et précise un certain nombre de règles en terme de choix de matériaux, type de tuiles, ou aspects des clôtures par exemple.

Par ailleurs, la commune a mis en place une aide financière complémentaire pour la mise en place des menuiseries en bois et a adhéré au dispositif de sauvegarde des maisons anciennes de la CEA qui permet une majoration des subventions versées.

Le PLU et les documents annexes (RMC, maisons remarquables ...) sont consultables sur le site : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Le prochain bulletin municipal sera l'occasion de faire un point complet sur les règles d'urbanisme et de présenter les nouvelles aides financières mises en place pour la rénovation des bâtiments.

Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement

La commune s'apprêtait à engager la réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement des parties avales des rues du Nord et Grand'rue et avait déjà lancé une consultation de bureaux d'études en vue de désigner un maître d'œuvre. Lors des contacts pris avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour solliciter les subventions habituelles, il s'est avéré que celle-ci venait de modifier son dispositif d'aides. Elle octroie dorénavant ces subventions uniquement pour les travaux établis comme prioritaires : il y a donc lieu pour la commune de réaliser un diagnostic complet eau et assainissement. Un tel diagnostic porte sur l'état des réseaux eux-mêmes, sur leur efficacité de fonctionnement en période humide et en période sèche, hors vendanges et pendant les vendanges, sur les caractéristiques physico-chimiques des effluents ainsi que sur le système d'épuration et devient incontournable quels que soient les projets à venir.

L'établissement du dossier de consultation a requis l'assistance d'un bureau d'études, en l'occurrence Berest, pour une mission d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) d'un montant de 15 541 € TTC. Après consultation des bureaux d'études spécialisés, la mission de diagnostic a été confiée à la société IRH Ingénieur Conseil, agence de Colmar, pour un montant de 124 289 € TTC. Une aide de 70% est accordée par l'Agence de l'Eau pour la mission d'assistance et celle de diagnostic. La durée prévisionnelle de l'étude est d'environ un an. Après quoi, la question de la réfection des réseaux et des rues se reposera.

Agence de l'Eau Rhin-Meuse



Zone de compétence de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'agence de l'Eau Rhin-Meuse est un opérateur de l'État, qui apporte ses connaissances, ses compétences et des financements à la mise en place des actions vertueuses en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques sur son territoire d'intervention.

Prix de l'eau

Le prix de l'eau avait été revalorisé à partir du deuxième semestre 2024 pour tenir compte de l'augmentation de 10 centimes appliquée par le SIAEPABE (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Beblenheim et Environs). Pour l'instant, le SIAEPABE n'ayant pas encore délibéré sur une éventuelle hausse de ses tarifs pour 2025, le prix de l'eau est donc maintenu à 5,654 €/m³ pour le premier semestre de cette année. Ce prix comprend :

- La fourniture d'eau : 2,33 €/m³
- La redevance d'assainissement communal : 1,30 €/m³
- La redevance d'assainissement syndical : 1,43 €/m³
- Trois nouvelles redevances reversées à l'Agence de l'Eau : l'une liée à la consommation d'eau (0,39 €/m³), une deuxième liée à la performance du réseau d'eau potable (0,066 €/m³) et une dernière liée à la performance du réseau d'assainissement collectif (0,138 €/m³)

Il faut également tenir compte de la location du compteur d'eau qui est de 15 €/an pour les compteurs les plus courants.

Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau

En vigueur depuis cette année, les trois nouvelles redevances reversées à l'Agence de l'eau (0,594€/m³) remplacent l'ancien système. Si pour cette année, le montant des nouvelles taxes reste identique à celui des anciennes, en 2026, ces taxes seront modulées en fonction des performances réelles des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif : fuites, vétusté, efficacité de l'épuration ... Moins les performances sont bonnes, plus la taxation est importante ! Il est probable que ce nouveau mode de calcul engendrera une hausse du prix de l'eau ces prochaines années. Cette perspective nous conforte dans l'urgence de remplacer les réseaux vétustes rue du Nord et Grand'rue, et de poursuivre inlassablement la « traque » des fuites d'eau sur le réseau communal.



Puits, sources ou récupérateur d'eau : la déclaration en mairie est obligatoire !

Certains foyers ont installé ou souhaitent installer un dispositif de récupération des eaux de pluie. D'autres encore disposent d'une source, d'un puits ou d'un forage de géothermie. Nous ne pouvons qu'encourager cette démarche écologique et économique, visant à une meilleure gestion de la ressource en eau. Toutefois, certaines règles et obligations quant à l'utilisation de ces systèmes alternatifs doivent être respectées.



Ainsi toute personne qui utilise un dispositif de récupération d'eau de pluie, qui s'alimente en eau, totalement ou partiellement, par une source, un puits, à l'intérieur d'un bâtiment alimenté par le réseau collectif d'eau potable doit en faire la déclaration à la Mairie.

En effet, l'utilisation des eaux pluviales, de l'eau de source, ou d'un puits à des fins domestiques présente des risques sanitaires en cas de connexion avec le réseau de distribution d'eau potable. C'est la raison pour laquelle le règlement du service eau prévoit la possibilité pour un agent désigné par le Maire d'accéder aux propriétés privées et de procéder au contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable. Le contrôle est effectué sur la base des informations contenues dans la déclaration. Le contrôle peut également être effectué s'il y a présomption d'utilisation d'une ressource en eau autre que celle distribuée par le réseau public. Si tel est le cas, le coût de ce contrôle est à la charge de l'abonné. Dans le cas contraire le coût est assumé par la collectivité.

Dans le cas où l'usage de cette eau générerait le rejet d'eaux usées, collectées par le service d'assainissement, la redevance d'assainissement syndicale est due et calculée sur la base d'un forfait de 60 m³ / an, sauf à solliciter l'installation d'un compteur spécifique. Cette mesure entrera en vigueur à compter du 2ème semestre 2025.

Ainsi, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, le formulaire de déclaration (joint à la facture d'eau de juillet 2024) est à retourner au plus vite en Mairie.



Eaux pluviales : on infiltre !

La gestion des eaux pluviales est un sujet d'actualité notamment dans l'objectif de limiter les effets des inondations de plus en plus fréquentes. Ainsi, l'Agence de l'Eau préconise les axes suivants pour la gestion des eaux pluviales :

- Infiltrer les pluies où elles tombent en favorisant les solutions fondées sur la nature ;
- Ne pas concentrer ou enterrer l'eau, ne pas la faire ruisseler mais la retenir ;
- Favoriser la nature en milieu urbain et les solutions de gestion des eaux dans des milieux végétalisés ;
- Limiter les surfaces imperméabilisées.



Exemples de solutions permettant une infiltration des eaux pluviales sur site

C'est dans cet esprit que les projets individuels et communaux touchant à la gestion des eaux pluviales devront être envisagés.

VIE CITOYENNE : VOUS ÊTES FORMIDABLES

Les citoyens de Hunawihr de tous âges se sont mobilisés tout au long de l'année 2024 pour embellir le village, créer du lien entre les habitants, toujours dans la bonne humeur et dans un esprit de convivialité et de rencontre. Bravo à toutes et tous pour ce bel engagement !

Quelques photos de la Journée Citoyenne 2024



La 4ème Journée Citoyenne qui s'est tenue le 25 mai 2024 a été une nouvelle fois l'occasion pour les nombreux volontaires de s'investir dans nombre de petits travaux : plantations de fleurs et de plantes aromatiques, désherbage des allées du cimetière et dans les rues, rénovation d'une charrette, petits travaux de peinture, curage manuel du fossé rue du Luehrert et préparation du repas.

2025 : rendez-vous le samedi 10 mai pour la nouvelle journée citoyenne !

Cérémonies commémoratives



Lors de la cérémonie du 8 mai 2024, les enfants du CMJ au grand complet ont lu l'émouvante lettre écrite par le résistant Missac Manouchian à sa femme Mélinée, le 21 février 1944, juste avant son exécution.



80ème anniversaire de la libération (4 décembre 1944)

Les cérémonies commémoratives sont toujours l'occasion de se retrouver et de se remémorer les événements historiques et souvent tragiques qui ont touché nos aînés. En 2024, le 8 mai, le 11 novembre et le 80ème anniversaire de la libération de la commune ont permis, à nouveau, à de nombreux citoyens de se souvenir. Merci aux sapeurs-pompiers, au Conseil Municipal des Jeunes, et aux musiciens de la Vogesia et de l'Harmonie Union qui ont animé ces cérémonies.

Changement de décor !



Vous l'avez certainement remarquée, une charrette ancienne fait dorénavant partie du décor, face à l'Eglise, place de la Hunamatt. Offerte à la Commune par la famille Schaller, elle a été remise en état pendant la saison hivernale par les ouvriers municipaux. Les derniers coups de pinces ont été donnés lors de la journée citoyenne. Deux tonneaux (don de Gérard Antony) sont venus compléter l'ensemble.

Cet élément décoratif se transforme au fil des saisons : abondamment fleuri de mai à octobre, il est devenu un « spot » incontournable pour la Saint-Valentin !

Un « mois citoyen » pour rénover une pompe à bras

Pas moins d'un mois de travail aura été nécessaire



pour rénover et remettre en service la pompe à bras rue de la Mairie. Depuis plusieurs années déjà, Roger Wurtz, président de l'association des Amis de l'Eglise, s'est donné un but : remettre en état de fonctionnement toutes les fontaines ou puits présents dans l'espace public.

Ainsi, chaque année, c'est une nouvelle fontaine qui est rénovée. Il assure bénévolement l'étude technique, la conception et la réalisation ; matériels, outils et matériaux sont fournis par la commune. Le coût de la rénovation y compris l'acquisition d'une nouvelle auge s'est élevé à 3 609 € TTC.

Encore merci à Roger Wurtz pour son dévouement en faveur de la restauration du patrimoine.

Ateliers décorations

Activité maximum tout au long de l'année pour imaginer, créer et mettre en place les décorations visibles dans le village, à Noël ou à Pâques notamment. Car oui, à Hunawihr tout est fait à la main, lors de « soirées bricolage », réunissant des bénévoles engagés dans cette action. Si vous débordez d'idées ou souhaitez simplement partager de bons moments, n'hésitez pas à rejoindre le groupe en contactant la Mairie.

Dans le même esprit de « faire maison », chaque année, la décoration des sapins de Noël est réalisée par les associations du village. Chaque sapin est différent, original et ne ressemble pas à ce qui peut être vu ailleurs.



Préparatifs des décorations



Mise en place



Le Sapin des « Pros de la récré »



Décoration de printemps

Un banc pour prendre son temps

A l'occasion de son 80ème anniversaire, Willi Kulhmann a souhaité offrir un banc à la commune pour permettre à tout un chacun de se reposer un peu lors de sa promenade.

Le banc modèle « Idylle » en bois exotique, fabriqué par la société SINEU GRAFF, a été installé gracieusement rue du Hofbruennel en mars 2024 par l'entreprise Espace Maçonnerie de Hunawihr.



Le repas des aînés

La commune, aidée de bénévoles, organise chaque année un repas convivial pour Noël en l'honneur de nos aînés. En 2024, cette journée s'est déroulée le 23 novembre et a réuni 52 participants de plus de 75 ans ainsi que

leur conjoint. Une belle occasion de se retrouver, de discuter et même de se laisser entraîner sur la piste de danse. La commune apporte à celles et ceux qui n'auraient pas pu y participer un petit présent pour Noël. Les enfants des écoles participent à cet événement en confectionnant pour chacun une carte de vœux avec un petit texte et une image ou un dessin.



VIE ASSOCIATIVE

Avec l'objectif de soutenir toujours davantage les associations, la commune a décidé la gratuité des infrastructures communales pour tout évènement associatif. Ainsi, la salle des fêtes, la salle associative du presbytère et le foyer rural (place de la Hunamatt) sont à disposition des associations pour qu'elles puissent y mener leurs activités. Signalons que la commune met également à disposition une petite salle de réunion d'une capacité d'une douzaine de places dans l'ancienne maison forestière. Cette salle, récemment rénovée est facile à chauffer.



D'autre part, un investissement d'un coût prévisionnel de l'ordre de 100 000 € HT est en cours pour réhabiliter le foyer rural (place de la Hunamatt). Des travaux de reprise de couverture et d'étanchéité, zinguerie com-

prise, de réfection du sol en carrelage, de mise aux normes électriques, d'éclairage, d'isolation, de menuiserie ainsi que l'installation d'équipements de cuisine et de rangement seront réalisés. Il est prévu également de remplacer les fenêtres. Cette remise à neuf permettra d'améliorer la fonctionnalité du bâtiment et de le rendre plus accueillant.

Les associations du village :

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers : resserrer les liens entre Sapeurs-Pompiers volontaires.

Les Amis de l'Eglise Historique de Hunawihr : patrimoine et histoire du village.

Le Cercle Culturel Gaston Peter : sauvegarde et promotion des œuvres poétiques de Gaston Peter.

Le Comité de Jumelage Hunawihr-St-Germain-sur-Ay : faire vivre le jumelage entre nos deux villages.

L'Harmonie Union : pratique musicale au village. Co-organise la fête de la Hunafascht.

Huna-Loisirs : pratique sportive au village (Pilates, marche). Organise les après-midis des aînés.

Les Pros de la Récré : association des parents d'élèves du RPI.

La société de quilles « La Cigogne » : pratique sportive des quilles St Gall.

Racing Club de Hunawihr : Co-organise la fête de la Hunafascht.

Sentinelle Nature Alsace : soins aux animaux sauvages blessés.

JOYEUX ANNIVERSAIRE !

*Les grands anniversaires, pour l'année 2025
(publication avec l'accord des intéressés) :*

4 janvier : HUCK Alfred 81 ans
19 janvier : KUHLMANN Yvette 90 ans
3 février : WEBER Lucie 85 ans
5 février : DOMAS Jean-Paul 83 ans
17 février : GELB Huna 90 ans
18 février : GRUNENBERGER Joseline 81 ans
5 mars : SEILER Manfred 87 ans
12 mars : WINTER Rolf 81 ans
1er avril : REBERT Albert 83 ans
9 avril : STOESEL Léon 84 ans
15 avril : WICKERSHEIM Marie-Madeleine 88 ans
19 avril : ZIEGLER Frédéric 83 ans
28 avril : MITTNACHT Louis 90 ans
28 avril : REBERT Alfred 84 ans
30 avril : GRAS Paule 86 ans
1er mai : REINBOLD Marie-Louise 87 ans
2 mai : ERMEL Frédéric 84 ans
11 mai : REBERT Jeanne 80 ans
14 juin : KELLER Marie-Thérèse 82 ans

20 juin : WINTER Albert 80 ans
5 juillet : SCHALLER Marthe 89 ans
7 juillet : KUHLMANN Willi 82 ans
14 juillet : BUCHER Arthur 88 ans
3 août : LOOS Pierre 94 ans, doyen
20 août : BRONNER Irène 99 ans, doyenne.
12 septembre : KROPP Jean-Marie 81 ans
16 septembre : FISCHER Liliane 95 ans
22 septembre : MOSER Jean-Pierre 82 ans
4 octobre : PETER Rodolphe 84 ans
10 octobre : RUMMELHARDT Marie-Thérèse 82 ans
12 octobre : ERMEL Monique 82 ans
19 octobre : MEYER Bérengère 96 ans
14 novembre : STOESEL André 93 ans
17 novembre : WINTER Renée 82 ans
19 novembre : ZIEGLER Emmy 86 ans
20 novembre : ZIEGLER Lucienne 92 ans
10 décembre : SCHUTZGER Henri 82 ans
26 décembre : BUCHER André 81 ans



En 2024 : fermeture de classe au RPI

Une nouvelle répartition des classes par village a dû se mettre en place à la rentrée scolaire 2024. En effet, alors qu'aucune alerte n'avait été préalablement émise par les services académiques, les communes de Hunawihr et Beblenheim (associées dans un regroupement pédagogique intercommunal RPI), ont eu la désagréable surprise de l'annonce de la fermeture d'une classe de maternelle. Le RPI est donc passé de 5 à 4 classes en septembre 2024. Communes et parents d'élèves se sont fortement mobilisés sans toutefois réussir à maintenir la classe.

Il a donc fallu repenser au mieux la configuration des classes en évitant les « triples niveaux ». Après concertation entre les équipes municipales des deux villages et les enseignants, le site de Hunawihr conserve ses deux classes, celui de Beblenheim abandonne pour le moment l'école élémentaire pour recentrer toute l'activité scolaire à l'école maternelle, ce qui a nécessité quelques aménagements.

A la rentrée scolaire 2024 les effectifs ont été les suivants :

Hunawihr :

1 classe maternelle : 9 élèves en Petite Section + 12 élèves en Moyenne Section.

1 classe élémentaire : 12 élèves en CE2 + 11 élèves en CM2.

Bebenheim :

1 classe maternelle/CP : 15 élèves en Grande Section + 10 CP.

1 classe élémentaire : 17 CE1 + 10 CMI.

Le fonctionnement du RPI, en témoignent les avis de tous les acteurs scolaires, se déroule dans la bonne entente. En effet, la synergie entre les parents d'élèves (notamment par l'intermédiaire de l'association des pros de la récré), les enseignantes, les services de la Communauté de Communes (service périscolaire) et les équipes communales est optimum, chacun œuvrant à son niveau, à maintenir un service public d'éducation de qualité. Force est de constater que les enfants de nos deux villages sont particulièrement bien préparés à la poursuite de leurs études au collège.

L'engagement de la commune pour maintenir une école dans le village a toujours été une priorité. Nous sommes persuadés que le sentiment de cohésion entre villageois prend naissance à l'école aussi bien pour nos enfants que pour les parents. La forte mobilisation des parents d'élèves des deux villages en 2024 en est un exemple évident. C'est également en s'appuyant sur une bonne collaboration avec les écoles que les communes de Beblenheim et de Hunawihr ont pu mettre en place leur conseil municipal des enfants.

Inscriptions à l'école pour l'année 2025/2026

L'inscription des enfants des villages dans les écoles a débuté dès le début de l'année 2025. Alors n'hésitez pas à contacter la Mairie ou à aller directement rencontrer les enseignantes de l'école qui vous indiqueront la marche à suivre.

Le Conseil Municipal des Jeunes : déjà 5 ans !



Juin 2024 : les jeunes du CMJ ont eu la chance de suivre une visite guidée de l'église et du village assurée par les Amis de l'Eglise. Une magnifique occasion de s'approprier encore davantage notre patrimoine.

3^{ème} élection pour le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). En effet, tous les deux ans, en partenariat avec les enseignantes des écoles du RPI, il est proposé aux enfants du CE2 au CM2 de se présenter aux élections des CMJ des deux villages. La procédure débute par une intervention des élus dans les classes, pour expliquer le fonctionnement des communes : compétences des communes, élections des conseillers municipaux, élection du maire, rôle et fonctionnement du CMJ ... Les jeunes désirants s'investir dans les CMJ rédigent alors une profession de foi (un petit programme) et réalisent une affiche électorale à l'école. Après la campagne électorale, viennent les élections ! Les élèves du CE1 au CM2 ont élu leurs représentants en utilisant le matériel électoral des communes : urne, isoloir, enveloppes...

A Hunawihr, depuis 2022, nous avons ouvert le conseil municipal des jeunes aux collégiens qui souhaitent continuer à s'investir. La quasi-totalité des jeunes élus en 2020 sont actuellement encore membres du CMJ, certains sont déjà en 3^{ème}.... L'engagement de ces jeunes dans la durée est exemplaire et est très encourageant pour la suite.

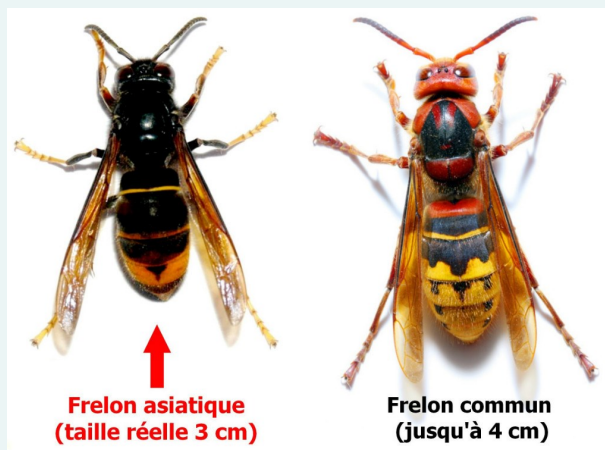
Pour la période 2024-2026, le CMJ est composé de Izia Cruppi (3^{ème}), Laura Osouf (3^{ème}), Victor Kuhlmann (3^{ème}), Eugénie De Smet (4^{ème}), Tom Hirtz (4^{ème}), Nathan Linck (5^{ème}), Chloé Gurtner (5^{ème}), Clara Hirtz (CM2), Alexandre Litot (CM2), Antoine Litot (CE2).

Les projets 2025 : participation et animation des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, participation à la Journée Citoyenne, distribution de géraniums à chaque foyer, fabrication et mise en place d'un boîte à livres « spécial jeunesse », voyage à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat, étude pour aménager des jeux supplémentaires au plateau de jeux « la tyrolienne » en haut du village, 2^{ème} session de cours de secourisme pour les enfants du village ... les projets et les idées ne manquent pas !

EN BREF

On en parle : le frelon asiatique

Le frelon asiatique est une espèce invasive qui est en train de coloniser la totalité du territoire national. Il s'attaque aux ruches et tue les abeilles. Un plan national de lutte a été défini ; il prévoit notamment la destruction des nids que les particuliers sont tenus de signaler. Des fiches pratiques pour informer, reconnaître et signaler les frelons asiatiques et leurs nids sont disponibles en Mairie.



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

L'AGENDA 2025

JANVIER

Sa 11 Crémation des sapins et vœux de nouvelle année sur la place de la Hunamatt

FEVRIER

Sa 08 Soirée moules-frites à la salle des fêtes par le Comité de Jumelage

MARS

Ve 28 Cours de cuisine à la salle des fêtes par Hunaloisirs

AVRIL

Di 06 Marché aux puces par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Lu 21 et Sa 26 Concert de Pâques par l'Harmonie Union à la salle des fêtes

Di 27 Courses pédestres des Perles du Vignoble par le marathon club de Colmar

MAI

Ma 06 14h-17h Après-midi récréative pour les aînés à la salle des fêtes par Huna- Loisirs

Je 08 9h45 au Monument aux morts : commémoration de l'armistice de la 2ème Guerre Mondiale

Sa 10 7h30-13h Journée Citoyenne

Je 15 14h-17h Après-midi récréative pour les aînés à la salle des fêtes par Huna- Loisirs

Di 18 Marche gourmande organisée par le Rotary Club de Colmar

Ve 23 20h Concert pour la restauration du tableau « le martyr de St Jacques le Majeur » organisé par les Amis de l'Eglise

Lu 26 Répétition publique/Concert par Kristian Zimerman, l'un des meilleurs pianistes mondiaux avant une tournée internationale (Paris, Lugano, Zürich, Amsterdam en juin....). Salle des fêtes — Sur invitations.

Ma 27 16h30-19h30 Don du sang à la salle des fêtes

JUIN

Di 01 Loto parents/enfants organisé par l'association des Pros de la Récré à la salle des fêtes

Ma 03 14h-17h Après-midi récréative pour les aînés à la salle des fêtes par Huna- Loisirs

Ve 13 Cours de cuisine à la salle des fêtes par Hunaloisirs

Du 06 au 09 juin Déplacement à Saint-Germain-sur-Ay pour fêter le 40e anniversaire du jumelage

Di 22 19h Fête de la Musique devant la Mairie par l'Harmonie Union

JUILLET*

Sa 05 Soirée grillades par les quilleurs sur la place de la Hunamatt

AOÛT*

Ve 01 et Sa 02 Fête de la Hunafascht par l'Harmonie Union et le RCH sur la place de la Hunamatt

SEPTEMBRE*

Di 21 Journées Européennes du Patrimoine : visites de l'Eglise par les Amis de l'Eglise

NOVEMBRE

Ve 07 Fête de la Saint-Martin : défilé dans les rues et goûter à la salle polyvalente par les pros de la récré

Sa 22 Fête des aînés à la salle des fêtes

*** Durant la période estivale, du 2 juillet au 17 septembre, les mercredis, l'association des Amis de l'Eglise organise des visites guidées : 17h30 pour la visite de l'église, 18h45 pour la visite du village.**

ETAT CIVIL

D'octobre 2023 à avril 2025

Mariages en 2024 :

VERWEYEN Karl Heinz et GRISS Isabelle le 24 août, HUCK Francis et SCHEIDECKER Kelly le 30 novembre, GEORG Pauline et SCHIRCK Aurélien le 27 décembre.

Naissances : ERMEL Billy le 16 juillet 2024, LABOUREUR Charlie le 18 septembre 2024, HUBER DABROVSKY Gabin le 1er octobre 2024, GUTHGUNST Mana le 24 novembre 2024, VIELWEBER Paul le 1er février 2025 et PAGANO Robin le 28 mars 2025.

Décès : JORDY Paul le 23 décembre 2023 à 90 ans, GREINER Dora le 30 janvier 2024 à 94 ans, GRUNENBERGER Simbert le 20 avril 2024 à 75 ans, KROPP née SIMON Marie-Thérèse le 27 juillet 2024 à 83 ans, HEINRICH née KLEIN Jeanne le 7 octobre 2024 à 95 ans, VIELWEBER Alfred le 8 octobre 2024 à 81 ans, PETER née UFLAND Christiane le 19 décembre 2024 à 78 ans et STOESSEL Simonne le 22 décembre 2024 à 95 ans.